

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Santerre

<https://www.cadre21.org/membres/38adfe8ed7880ce97e794138>

Date d'obtention : 2023-11-24 18:46:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil très utile pour coordonner les intervention de façon organisée en protégeant les protagonistes.

De plus, l'intervention est vraiment beaucoup plus rapide afin d'éviter une propagation.

C'est un excellent outil d'intervention réalisé avec professionnalisme (milieu scolaire, policiers, DPCP).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais certainement utiliser la trousse dès que nécessaire. De plus, celle-ci va permettre une intervention rapide et juste.

Je n'hésiterai plus maintenant à appeler les policiers selon les étapes de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Évidemment à ne jamais regarder le matériel illicite du cellulaire. À confisquer, à mettre dans le sac scellé à donner aux policiers.

Protéger l'anonymat (victimes et personnes impliquées) est également une priorité.